

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Demandes de subventions.

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, concernant le label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville s'est engagée à créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), équipement culturel de proximité destiné à sensibiliser, informer et former tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville.

L'étude de préfiguration et le parti d'aménagement du CIAP se sont appuyés sur un premier état des lieux des équipements culturels disponibles sur le territoire communal.

Ce diagnostic a mis en évidence la présence d'espaces de médiation et/ou d'information, pouvant être mutualisés pour répondre à l'ensemble des objectifs du CIAP, notamment : Boutique du patrimoine, musées, médiathèque, pôle départemental d'archives...

Le CIAP sera aménagé au sein de l'immeuble « îlot de la Monnaie », construit par la société Icade. La Ville a en effet acquis un espace en rez-de-chaussée qui disposera d'un accès public sécurisé à une cave gothique en sous-sol.

Le projet répond parfaitement aux exigences du cahier des charges d'un CIAP : situation en cœur de ville, à l'entrée du secteur piétonnier, bénéficiant d'une grande visibilité et à proximité d'ensembles architecturaux remarquables (cathédrale, château-vieux).

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et l'équipe composée des architectes Isabelle Joly et Alexandre Courtois a été retenue.

Cette opération, estimée à 262 000 € HT (42 000 € HT d'honoraires et 220 000 € HT de travaux), est susceptible d'être financée par l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de ces partenaires potentiels, les subventions aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.